

FRAIS DE SCOLARITÉ 2024-2025

Frais d'admission

Un paiement unique et non-remboursable est demandé seulement lors de la première inscription de chaque élève.

	CHF
Reception 3 et Reception 4 (section préscolaire et 1P dans le canton de Vaud)	0
Year 1 à Year 13 (de la 2P à la scolarité post obligatoire dans le canton de Vaud)	5'000

Ecolage

Pour la section de la petite enfance

[sessions par semaine]	Mensuels (10 versements par an) CHF	Total CHF
Reception 3 (4 sessions d'une demi-journée)	1'460	14'600
Reception 3 (5 sessions d'une demi-journée)	1'685	16'850
Reception 3 (6 sessions d'une demi-journée)	1'900	19'000
Reception 3 (7 sessions d'une demi-journée)	2'125	21'250
Reception 3 (8 sessions d'une demi-journée)	2'345	23'450
Reception 3 (9 sessions d'une demi-journée)	2'570	25'700
Reception 3 (10 sessions d'une demi-journée - 5 jours)	2'792	27'920

Pour les années de Reception 4 à Year 13

	Trimestre d'automne (TA) CHF	Trimestre d'hiver (TH) CHF	Trimestre de printemps (TP) CHF	Total CHF
Reception 4 (5 jours complets)	11'170	8'375	8'375	27'920
Year 1 à Year 6	11'490	8'615	8'615	28'720
Year 7 à Year 9	13'180	9'890	9'890	32'960
Year 10 et Year 11	14'325	10'750	10'750	35'825
Year 12 et Year 13	15'440	11'580	11'580	38'600

Inclus dans les frais de scolarité

Reception 3, Reception 4 et Year 1	Matériel et équipement
Year 2 à Year 6	La délivrance et le prêt des manuels, du matériel et des équipements nécessaires
Year 7 à Year 13	La délivrance et le prêt des manuels, du matériel et des équipements nécessaires, la fourniture de tous les relevés de notes nécessaires concernant l'assiduité et les résultats scolaires, les coûts liés au Baccalauréat international

Autres frais d'écolage

	Trimestre d'automne (TA) CHF	Trimestre d'hiver (TH) CHF	Trimestre de printemps (TP) CHF	Total CHF
Reception 3	30	100	46	176
Reception 4	56	20	120	196
Year 1	10	309	45	364
Year 2	15	350	145	510
Year 3	10	900	186	1'096
Year 4	70	920	650	1'640
Year 5	46	1083	890	2'019
Year 6	30	1041	1'122	2'193
Year 7	959	1131	0	2'090
Year 8	1'214	1141	0	2'355
Year 9	1'121	1149	0	2'270
Year 10	1'542	1173	0	2'715
Year 11	1'453	1528	0	2'981
Year 12	1'262	0	0	1'262
Year 13	1'714	0	0	1'714

Inclus dans les autres frais d'écolage

Reception 3 and Reception 4	Visites liées au programme scolaire
Year 1	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de patinage sur glace et visite liée au programme scolaire lors du TH, visites liées au programme scolaire lors du TP
Year 2	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de patinage sur glace lors du TH, visites liées au programme scolaire lors du TP
Year 3	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de ski lors du TH, visites liées au programme scolaire et excursion d'une journée lors du TP
Year 4	Visite liée au programme scolaire lors du TA, programme de ski et visite liée au programme scolaire lors du TH, visite liée au programme scolaire et sortie éducative lors du TP
Year 5	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de ski lors du TH, visites liées au programme scolaire et sortie éducative lors du TP
Year 6	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de ski et visites liées au programme scolaire lors du TH, visites liées au programme scolaire et sortie éducative lors du TP
Year 7 à Year 11	Semaine de ski lors du TH, sortie éducative lors du TA et excursions d'une journée liées au programme scolaire pendant l'année
Year 12	Sortie éducative lors du TA et excursions d'une journée liées au programme scolaire pendant l'année
Year 13	Sortie éducative de septembre lors du TA et excursions d'une journée liées au programme scolaire pendant l'année

Les déplacements et excursions mentionnés dans la liste ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des circonstances.

Des frais supplémentaires peuvent être occasionnés afin de couvrir les activités facultatives, telles que les séjours linguistiques ou les déplacements dans le cadre du *Model United Nations* (MNU), les sorties au théâtre et certaines activités extrascolaires.

Réduction pour famille nombreuse

Les familles nombreuses de l'ISL bénéficient de la réduction suivante sur les frais d'écolage :

- 5% pour le troisième enfant,
- 10% pour le quatrième enfant,
- 15% pour le cinquième enfant et plus.

La réduction sera appliquée en fonction du niveau de l'année des enfants inscrits dans l'ordre décroissant.

Réduction pour paiement annuel en avance

Les familles facturées en direct par l'ISL bénéficient sur demande de la réduction suivante sur les frais d'écolage :

1.5% sur le montant annuel total, si le paiement est effectué avant le début de l'année scolaire.

Après avoir choisi la méthode de facturation (trimestrielle ou annuelle), les familles peuvent modifier ce choix une fois par an, en avisant le département des finances **avant le 31 mai**, par courriel à l'adresse ar@isl.ch.

Tout changement demandé après émission de la facture entraînera un coût supplémentaire de 50 CHF.